

SÉANCE DU 27 JUILLET 2022

DECISION N° 2022 / 95 / DELEGUES REGIONAUX / 6  
DELEGUES REGIONAUX

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-4 et R.121-15,
- vu sa décision n° 2020/143/DELEGUES REGIONAUX/1 du 2 décembre 2020, décidant d'un appel à candidatures afin de désigner des délégués régionaux,
- vu sa décision n°2021/47/DELEGUES REGIONAUX/2, désignant les délégués régionaux d'Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine, PACA, REUNION,
- vu sa décision n°2021/47/DELEGUES REGIONAUX/3, ajustant le nombre de délégués régionaux sur les régions ultra-marines,
- vi sa décision n°2021/121/DELEGUES REGIONAUX/4 désignant des délégués régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Hauts-de-France, Martinique, Guadeloupe et Guyane,
- vu sa décision n°2022/21/DELEGUES REGIONAUX/5 désignant des délégués régionaux de Corse, Normandie, Occitanie et Pays-de-la-Loire,
- vu l'appel à candidatures pour la désignation des délégués de région CENTRE-VAL-DE-LOIRE et GRAND-EST, publié le 15 juin sur le réseau EN.L!EN à destination des garantes et garants de la CNDP,
- vu les candidatures reçues et les auditions des candidats,

après en avoir délibéré,

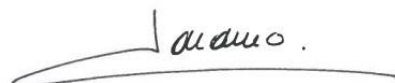
décide : :

**Article 1** : Sont désignés délégués régionaux :

- Région CENTRE-VAL-DE-LOIRE : Jean-Louis LAURE
- Région GRAND-EST : Luc MARTIN.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO